

Pierre ELY a été désigné en tant que suppléant pour siéger au sein de la commission locale chargée d'évaluer le transfert des charges.

Considérant, la nécessité de désigner le remplaçant de Monsieur Pierre ELY.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Désigne, le conseiller municipal appelé à siéger en tant que suppléant pour représenter la Commune d'Apt au sein de la commission locale chargée d'évaluer le transfert des charges.

- Madame Marie RAMBAUD (Maire Adjoint)

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**